

2MX Organic

Société anonyme au capital de 374.999,97 euros

Siège social : 65, rue d'Anjou 75008 Paris

RCS : Paris 889 017 018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte en date du 29 juillet 2022
Résolution n°34

GRANT THORNTON

MAZARS

GRANT THORNTON

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL: +33 (0)1 41 25 85 85

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE

NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCCDE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 EUROS – RCS NANTERRE 632 013 843

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE

INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCCDE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

2MX ORGANIC

Assemblée générale mixte en
date du 29 juillet 2022

Résolution n°34

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'assemblée générale de la société 2MX Organic,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2, du code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société à l'issue de la réalisation définitive de l'Apport visé à la 3^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale et avant prise en compte de l'annulation des actions de préférence de catégorie B de la Société pour lesquels leurs titulaires auront notifié à la Société leur volonté de se voir racheter lesdites actions.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société ne pourra pas dépasser 25% du nombre maximum total susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation. L'attribution définitive des actions gratuites, y compris pour les dirigeants mandataires sociaux, est conditionnée au respect d'une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance déterminées par le conseil d'administration lors de la décision de leur attribution et qui pourront porter sur tout ou partie des critères suivants :

- performance opérationnelle (EBITDA, dette financière nette...),
- performance boursière (TSR),
- critères RSE,

Votre conseil d'administration vous propose ainsi, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale,

2MX ORGANIC

Assemblée générale mixte en
date du 29 juillet 2022

Résolution n°34

à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Laurent Bouby



MAZARS

Marc Biasibetti



Christophe Patouillère

